

***PROCES-VERBAL DU CSEE Extraordinaire  
du SERVICE SOCIAL DE L'ENFANCE  
du 30/04/2026 à 10 h***

Présents :

- Monsieur SACCO, Président du CSEE
- Madame MOINARD, titulaire liste NS
- Madame VINCENT, titulaire liste NS

Absents :

- Monsieur FRANCESCHI, titulaire liste NS
- Madame GOUVEIA, titulaire liste CFDT

En l'absence du secrétaire et de la secrétaire adjointe du CSEE, un membre élu est nommé secrétaire de la séance.

Début de la réunion à 10h00

1- Consultation des congés prévisionnels des salariés

Les représentants du personnel sont informés des modalités de prise de congés, sur la période principale des congés d'été, du 1<sup>er</sup> juin 2026 au 31 octobre 2026.

De nombreux salariés n'ont pas respecté la règle des 20 jours entre le 1<sup>er</sup> juin et le 31 octobre.

La Direction va envoyer un mail aux chefs de service afin que chaque salarié puisse poser le nombre de jours réglementaire sur cette période.

Pour rappel, lorsque le nombre de salariés est au complet ou suffisant, la règle au SSE 94 consiste à avoir le minimum de deux travailleurs sociaux sur chaque équipe.

Fin de la réunion à 11h00



*Elise MOINARD  
Secrétaire de la séance*

*Guillaume SACCO,  
Président du CSEE.*